RENOVATION UJPE
16 square Louis et Maurice de Broglie
RENNES (35)

CCTP – LOT 08 MENUISERIES INTERIEURES	DCE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité



contact@ana-ingenierie.fr | www.ana-ingenierie.fr
SAS au capital social de 64 880€
SIRET : 850 256 363 00118 – APE 7112B
Siège social : 14bis square Ludovic Trarieux - 35200 RENNES

COORDONNEES DES INTERVENANTS

Maitrise d'Ouvrage	***MINISTERE DE LA JUSTICE*** ***Département Immobilier Grand-Ouest*** *20 rue du Puits Mauger* *CS 60826* *35108 RENNES cedex 3*	**Benoît BERGER** 06 34 29 01 33 benoit.berger@justice.gouv.fr
Architecte	***ATELIER D'ARCHITECTURE E.SOUBEYRAND*** *120 rue de l'Alma* *35000 RENNES*	**Estelle SOUBEYRAND** 06 83 52 13 87 contact@soubeyrand-archi.fr
Bureau d'Etude Technique	**ANA INGENIERIE** *14bis, square Ludovic Trarieux* *35200 RENNES*	**Julien BIDAN** 02 99 63 23 97 06 44 80 98 83 j.bidan@ana-ingenierie.fr
Bureau d'Etude Cuisine	**S2C** *18 boulevard Guillet Maillet* *17100 SAINTES*	**M. BROSSEAU** 07 85 60 39 67 contact@solution2c.fr
Bureau de Contrôle	**SOCOTEC** *13 rue du Clos Courtel* *35510 CESSON-SEVIGNE*	**David GAUVAIN** 06 03 87 78 55 david.gauvain@socotec.com
SPS	**SOCOTEC** *13 rue du Clos Courtel* *35510 CESSON-SEVIGNE*	**Johan BONTEMPS** 06 01 36 93 28 Johan.BONTEMPS@socotec.com

REVISIONS DU DOCUMENT

INDICE	DATE	MODIFICATION	AUTEUR
A	29/07/2026	Edition originale	TTA

SOMMAIRE

1 PRESENTATION 5

1.1 OBJET DE L'OPERATION 5
1.2 CLASSEMENT DU BATIMENT 5
1.3 OBJECTIFS THERMIQUES 5

2 GENERALITES 6

2.1 REGLEMENTATION ET NORMES 6
2.2 PRESCRIPTIONS GENERALES 6
2.2.1 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX 6
2.2.2 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE 8
2.2.3 DESSINS D'EXECUTION 9
2.2.4 ECHANTILLONS 9
2.2.5 REMISE DES CLES 9
2.2.6 PROTECTION DES PORTES – ENTRETIEN DES OUVRAGES 9
2.3 NETTOYAGE DU CHANTIER 10
2.4 LIMITES DE PRESTATIONS 10
2.5 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE 10
2.5.1 CONNAISSANCE DES LIEUX 10
2.5.2 RESPONSABILITE 11
2.5.3 ERREURS OU OMISSIONS DANS LES DOCUMENTS DE CONSULTATION 11

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX – ZONE UJPE 12

3.1 FERMETURE CHANTIER 12
3.2 ORGANIGRAMME DES PORTES 12
3.3 BLOC-PORTE 12
3.3.1 QUINCAILLERIE 12
3.3.2 BLOC-PORTE A AME PLEINE AVEC CLASSEMENT AU FEU ASSERVIES 14
3.3.3 BLOC-PORTE A AME PLEINE AVEC CLASSEMENT AU FEU 15
3.3.4 BLOC-PORTE A AME PLEINE ACOUSTIQUE 16
3.3.5 BLOC-PORTE A AME PLEINE 17
3.4 CHASSIS VITRES 17
3.5 AMENAGEMENT 18
3.5.1 PLAN DE TRAVAIL AVEC RANGEMENTS 18
3.5.2 PLAN DE TRAVAIL 18
3.5.3 PLAN DE TRAVAIL ET FAUX-FOND – VASQUES SUR MAÇONNERIE D'AGGLOMERE 18
3.5.4 PORTE PLACARD – A PEINDRE 19
3.5.5 AMENAGEMENT DE PLACARDS - BUREAUX 19
3.5.6 AMENAGEMENT DE PLACARDS - CHAMBRES 19
3.5.7 LIT ESCAMOTABLE 20
3.6 OUVRAGES DIVERS 20
3.6.1 FAÇADES DE GAINES TECHNIQUES 20

3.6.2 TRAPPE DE VISITE GAINE TECHNIQUE 21
3.6.3 PLINTHES EN PEHD 21
3.6.4 PLINTHES BOIS 21
3.6.5 ENCOFFREMENT DES RESEAUX 22
3.6.6 CORNIERE DE PROTECTION 22
3.6.7 BUTOIRS DE PORTE 22
3.6.8 SIGNALETIQUE INTERIEURE 22
3.6.9 TABLEAU D'AFFICHAGE 22
3.6.10 PATERES 23
3.6.11 MOULURE – CONTRE CHAMBRANLE ET HABILLAGES 23
3.6.12 DETALONNAGE DES PORTES INTERIEURES 23
3.6.13 REVISION DES PORTES INTERIEURES CONSERVEES 23
3.7 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES 24
3.7.1 PSE - CIMAISE 24
3.7.2 PSE – BLOC-PORTE METALLIQUE POUR LES CHAMBRES 24
3.8 DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES 24

4 DESCRIPTION DES TRAVAUX – ZONE UEAJ 25

4.1 REMPLACEMENT TABLETTES BOIS EXISTANTES 25
4.2 DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES 25

1 PRESENTATION

1.1 OBJET DE L'OPERATION

Le projet concerne la rénovation du centre de la protection judiciaire de la jeunesse à Rennes.
Pour cela, l'ensemble des éléments de second œuvre ainsi que certains éléments de structure seront démolis et repris.

L'ensemble des chambres sera refait, accompagné de salles de bain personnelles. Une nouvelle cuisine sera également réalisée grâce à un agrandissement en structure béton.

L'ensemble des locaux sera remanié selon les plans architectes afin de correspondre au mieux au besoin des usagers.

Les couvertures et isolations du bâtiment seront également déposées et refaites afin d'apporter plus de confort.

Un nouveau local poubelle ainsi qu'un local vélo couvert seront également réalisés à l'entrée de la parcelle.

Adresse de l'opération :
16 square Louis et Maurice De Broglie
35 000 RENNES

Nota : Le bâtiment UJPE sera libéré le temps de la réalisation des travaux. Le bâtiment UEAJ sera lui maintenu occupé par le personnel et les jeunes

1.2 CLASSEMENT DU BATIMENT

L'ensemble du bâtiment est considéré comme un ERP de type R de 5ième catégorie avec locaux à sommeil.

1.3 OBJECTIFS THERMIQUES

Le projet est soumis à la RT Bâtiment Existant et au Décret Tertiaire.

2 GENERALITES

2.1 REGLEMENTATION ET NORMES

L'entreprise du présent lot prendra en compte les textes, normes et réglementations suivantes et plus précisément (liste non limitative) :

- Code de la construction et de l'habitat
- Code de l'Urbanisme
- Code de l'Environnement
- Normes françaises et européennes en vigueur, y compris NF DTU
- Règlements des produits de construction (marquage CE)
- Les recommandations et règles professionnelles
- Les cahiers du CSTB,
- Les règles de sécurité incendie,
- Les règles d'isolation acoustique (N.R.A),
- La réglementation énergétique
- Plan de prévention des risques Naturels (PPRN)
- Tout document d'application obligatoire précisant les règles d'urbanisme

Et plus spécifiquement :

- D.T.U N°34.1 Ouvrages de fermeture pour baies libres,
- D.T.U N°36.2 Menuiseries en bois,
- Les fiches techniques SNJF,
- Les normes relatives à l'accessibilité des locaux aux HANDICAPES PHYSIQUES.

Liste non exhaustive

2.2 PRESCRIPTIONS GENERALES

2.2.1 Prescriptions concernant les matériaux

2.2.1.1 Caractéristiques

Les produits de construction et équipements employés disposent de caractéristiques d'aptitude à l'emploi évaluées par un tiers indépendant :

- Certification délivrée par un organisme certificateur accrédité établi dans l'Espace Economique Européen ;
- Avis Technique;
- Document Technique d'Application (DTA);
- Appréciation Technique d'expérimentation (ATex);
- Pass innovation feu vert ;
- ou avis délivré dans le cadre de la Loi ESSOC.

2.2.1.2 Choix des matériaux

Les produits mis en œuvre seront de première qualité non éventée de marque solidement établie, devront avoir reçu l'agrément du CSTB et seront couverts par la garantie de ces produits. Cette garantie étant à remettre au moment des opérations préalables de réception.

Au cas où l'Entreprise exprimerait son désir de substituer l'un des produits de référence par un produit analogue, il devra apporter la preuve que ce produit de substitution possède des qualités techniques et des garanties offertes au moins équivalentes à celles du produit de référence.

L'entrepreneur devra être à même de justifier au Maître d'Œuvre la provenance des matériaux mis en œuvre :

- soit par bulletins de livraison ou de garantie authentique,
- soit par des factures ayant trait à ces fournitures,
- soit par des estampilles ou marque sur les matériaux (quincaillerie, portes, etc...).

2.2.1.3 Prescriptions concernant les matériaux

Les bois seront parfaitement secs et sains, de droit fil, sans aubier, nœuds vicieux, gerçures, roulures ou autres défauts.
Les très petits nœuds sains seront seuls tolérés (plus grande dimension inférieure à 2 cm, 2 nœuds par mètre courant).

La bonne tenue des ouvrages étant fonction de la siccité des bois ayant servi à leur fabrication, il est indispensable de mettre en œuvre les bois ayant atteint leur équilibre hygrométrique dans leur milieu ambiant.

Le pourcentage d'humidité sera déterminé dans les conditions de la norme NF 51.004 et ne devra pas dépasser 15 %.

Les bois employés dans les ouvrages de menuiserie devront répondre aux normes actuellement en vigueur.

Durabilité du bois :
La durabilité naturelle ou conférée du bois (normes NF EN 350-2 et NF EN 351-1) est adaptée à la classe d'emploi (déterminée dans la norme NF EN 335)

Label bois :
Les produits contenant du bois sont labélisés CTB-B+ ou CTB-P+ (ou équivalent)

Conformément aux dispositions de l'avenant du 13 novembre 1963, à l'accord du 31 mars 1952 entre la Fédération Nationale du Bâtiment et les compagnies d'assurances des bois, tous les ouvrages de Menuiseries Intérieures devront recevoir un traitement préventif insecticide et fongicide.
La nature des produits employés (Xylophène, Nelsonite, etc...) et leur mode d'application (de préférence trempé) seront soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre.

Les produits employés ne devront pas tâcher ou altérer la teinte des éléments destinés à rester apparents, ne pas produire de désordre aux peintures ou vernis de revêtements, et devront être hydrofuges et assurer en même temps :

- la stabilisation du bois en profondeur,
- le dégraissage des bois gras,
- le traitement insecticide et fongicide.

L'entrepreneur est responsable des défauts et des conséquences des traitements et de la dessiccation des bois, il restera seul garant envers le Maître d'Ouvrage des conséquences de contamination dont les bois pourraient contenir les germes au moment de leur mise en œuvre.

Le traitement des bois sera garanti par certificat.

2.2.1.4 Prescriptions concernant la quincaillerie

Pour la quincaillerie nécessaire au ferrage des menuiseries, les fournitures et travaux devront être conformes aux normes des DTU dans tous les cas où cela sera possible.

Toutes les fournitures entrant dans cette catégorie devront porter l'estampille NF S.N.F.Q.

Toutes les quincailleries spéciales non définies par les normes françaises et dont l'usage est rendu nécessaire par le ferrage de certains ouvrages décrits ci-après devront être de première qualité et en provenance des maisons spécialisées notoirement connues pour leur bonne qualité.
Les articles de quincaillerie devront correspondre aux nécessités du travail à exécuter et à être proportionnés aux poids et usage des ouvrages.

Toutes poignées utiles pour la manutention seront prévues.

Toutes quincaillerie sera soumise à l'agrément du Maître d'Œuvre avant pose.

2.2.2 Prescriptions concernant la mise en œuvre

L'entreprise devra dès le début du chantier indiquer les réservations à prévoir, par rapport aux cotes finies pour la pose de ses ouvrages. Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra s'assurer sur place des cotes réelles et de leur conformité avec les indications des plans et détails. Au cas où il constaterait des différences de nature à l'empêcher de suivre ces indications, il devra les signaler au Maître d'OEuvre, pour décision.

Tous les plans d'exécution seront établis en temps utile et soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre.
En attendant leur mise en place, les ouvrages de menuiserie seront entreposés aux frais et risques de l'entrepreneur à l'abri de l'humidité dans les conditions telles que leur qualité ne risque pas d'en être affectée.

Tous les ouvrages de menuiserie devront être exécutés selon les règles de l'art, l'entrepreneur devra prévoir les sections et les profils de ses bois en fonction du travail qui leur est demandé, de façon à éviter les flexions, gauchissements, voilages, dus à des excès de charge.

Tous les articles de quincaillerie seront mis en place y compris entailles nécessaires. Tous les éléments de quincaillerie seront imprimés avec la pose, au titre du présent lot, au minimum de plomb pur de première qualité, et en particulier les pattes à scellements, crémone et aiguilles d'huisserie.

La hauteur des serrures sera identique pour tous les ouvrants et devra permettre une manœuvre aisée.
Toutes les pattes à scellement et vis de fixation seront posées de façon à ne pas rester apparentes.
Le fonctionnement des serrures sera vérifié et huilé ainsi que les paumelles après passage du peintre.
Les arrêts de portes seront scellés sur 0,04 m de profondeur minimum.

Les parties mobiles, vantaux de portes, châssis, etc. devront se mouvoir sans difficultés et joindre entre elles ou avec les parties fixes, avec un jeu calculé pour ne pas excéder avant peinture 1,5 mm une fois le bois stabilisé au degré d'humidité du milieu d'utilisation.
Tous les jeux et entretiens sont dus jusqu'à la réception et les raccords de peinture nécessaires seront à la charge du présent lot.

L'entrepreneur sera responsable de la bonne exécution des collages et tout joint non collé sera repris.

L'entrepreneur procédera à l'implantation des huisseries et châssis en accord avec l'entrepreneur de Cloisons, qui implantera les cloisons minces. Les niveaux d'huisseries et châssis devront être soigneusement implantés à partir du trait de niveau tracé par l'entrepreneur de Gros-OEuvre.

L'entrepreneur de menuiserie devra protéger les arêtes de tous ses ouvrages contre les épaufrures, coups, etc ... en tout cas, il en fera son affaire avec les autres entrepreneurs, et ce jusqu'à la réception.

2.2.3 Dessins d'exécution

L'entrepreneur du présent lot remettra à l'appui de sa soumission des dessins d'exécution comprenant un plan, une élévation des principaux ouvrages à l'échelle de 10 cm par mètre. Les coupes seront échelle grandeur.
Le maître d'Œuvre se réserve le droit d'apporter à ces plans toutes les modifications qu'il jugera utile d'exiger. L'entrepreneur devra exécuter les travaux strictement conformes aux plans qui auront reçu l'approbation du Maître d'Œuvre.

2.2.4 Echantillons

L'entrepreneur sera tenu de fournir et de présenter, avant toute fabrication en série, une menuiserie échantillon ferrée, avec sa quincaillerie complète, de chacun des types prévus au devis descriptif. Il devra, à la suite de ces présentations, tenir compte des modifications éventuelles demandées par le Maître d'Œuvre.

2.2.5 Remise des clés

Les clés de chaque local seront réunies en un trousseau avec anneau de fer muni d'une étiquette portant indication du local. Toutes les clés seront remises au responsable désigné par le Maître de l'Ouvrage, contre reçu au moment de la mise en service de l'immeuble et après une vérification de concordance portes et clés.

2.2.6 Protection des portes – Entretien des ouvrages

Après réglage, la pose et le scellement des menuiseries, l'Entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés d'une façon parfaite. Jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux, l'entrepreneur remplacera à ses frais, les objets soustraits ou détériorés.

Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état d'achèvement de finition et de propreté.

Pendant et après la réception, prononcée sans réserve, l'Entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages et devra chaque fois qu'il y sera requis, donner les jeux de clés qui seraient jugés nécessaires.

Au cas où pendant l'année de garantie des défectuosités apparaîtraient et notamment le gauchissement des portes, le retrait des panneaux, lambris, etc..., l'entrepreneur devra, remédier à ses frais, aux inconvénients signalés, jusqu'à ce que ses ouvrages aient été reconnus par le Maître d'Œuvre comme donnant entière satisfaction.
Les raccords de peinture motivés par le jeu des bois, les déposes et les retailles resteront à la charge de l'entrepreneur du présent lot.

Seront également à la charge de l'entrepreneur du présent lot, tous les travaux des autres corps d'état, nécessités par la révision, l'entretien, la remise en état ou le remplacement des menuiseries défectueuses.

2.3 NETTOYAGE DU CHANTIER

L'Entrepreneur du présent lot assurera la protection de ses ouvrages par tous les moyens appropriés, jusqu'à la réception.
Chaque corps d'état doit le nettoyage du chantier et des abords pour chaque poste de travail et l'évacuation de ses gravois et détritus aux décharges publiques.
En conséquence, l'Entrepreneur effectuera tous les nettoyages de propreté, tant intérieurs qu'extérieurs, durant le cours de ses travaux et après l'exécution des travaux. En cas de carence de nettoyage constatée par la maîtrise d'œuvre, le SPS ou le maître de l'ouvrage, ceux-ci se réservent le droit de faire intervenir au frais de l'entreprise défaillante une entreprise spécialisée dans les 48H00 et ce sans mise en demeure préalable.

Chaque entrepreneur aura également à sa charge la dépose et l'enlèvement de ses protections provisoires, mais seulement dans le cas où cette dépose est nécessitée pour la poursuite des travaux. Dans le cas contraire, la dépose et l'enlèvement des protections provisoires seront réalisés en fin de chantier.
L'entrepreneur prendra également en charge les dégâts qu'il aura éventuellement causés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'emprise du chantier.

2.4 LIMITES DE PRESTATIONS

Il est rappelé que l'entreprise du présent lot devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble des ouvrages concernant ces prestations.
Ces travaux comprendront l'intégralité des ouvrages et devront assurer le complet et parfait achèvement conformément aux règles de l'art.

Toutes les fournitures et travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages seront prévus, ce descriptif n'étant pas limitatif.
Seront dus également tous les documents graphiques, notes de calculs et essais.

Outre les travaux décrits à la charge du présent lot dans les documents contractuels et sauf stipulations contraires, l'entreprise devra en outre, et en coordination avec les autres lots :

- Recherche de précisions auprès des autres lots
- Fourniture d'informations aux autres lots
- Coordination avec les autres lots
- Tâches induites

Tous les travaux entraînés par une modification apportée par le titulaire du présent lot à la solution de base faisant l'objet de l'appel d'offres seront obligatoirement exécutés par les titulaires des lots spécialisés sous la responsabilité et à la charge du titulaire du présent lot.

2.5 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

2.5.1 Connaissance des lieux

L'entreprise s'engage dans son marché en toute connaissance de cause.
En particulier l'entrepreneur a obligation de s'être assuré personnellement sur place de la nature des lieux et de toutes les sujétions en résultant, notamment :

- L'état du terrain ;
- Les contraintes liées à l'environnement ;
- Les contraintes liées aux terrains voisins et aux voies de circulation ;

- Les possibilités d'accès ;
- La présence éventuelle de réseaux aériens ou enterrés dans l'emprise du chantier...

Elle ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de suppléments sur ses prix.

2.5.2 Responsabilité

L'entreprise demeure responsable des dégradations causées sur les propriétés voisines, sur la voie publique ou sur les bâtiments et les ouvrages mitoyens.
Il reste, bien entendu, que l'entreprise du présent lot sera responsable civilement de tous les accidents matériels ou corporels du fait de ses travaux.

2.5.3 Erreurs ou omissions dans les documents de consultation

Le Maître d'œuvre est responsable des documents qu'il fournit, toutefois, l'entrepreneur a l'obligation de vérifier, avant toute remise de prix et exécution des travaux, que les documents ne contiennent pas d'erreurs, d'omissions, de contradictions qui sont normalement décelables par un homme de l'art. S'il relève des erreurs, omissions ou contradictions, il doit les signaler immédiatement au Maître d'œuvre, par écrit recommandé. Faute d'avoir rempli ces conditions, l'entrepreneur se verra tenu comme responsable et ne pourra arguer d'aucun supplément pendant et après l'exécution des travaux.

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX – ZONE UJPE

3.1 FERMETURE CHANTIER

L'entreprise devra prévoir :

- Portes et partie fixe provisoires pour les halls d'entrée sur organigramme chantier compris dépose en fins de chantier. L'entretien de ces ouvrages pendant le chantier est également prévu au présent lot.

Le titulaire de ce lot aura à sa charge la fourniture et pose de cylindres provisoires de chantier avec passe général pour ces propres menuiseries et celles des autres lots (Serrurerie - Menuiseries extérieures).

Il devra être prévu :
- Deux clés pour le Maître d'œuvre ;
- Une clé pour le S.P.S. ;
- Une clé pour le Contrôleur Technique ;
- Trois clés pour le Maître d'Ouvrage.

Localisation : ***Pour l'ensemble du bâtiment***

3.2 ORGANIGRAMME DES PORTES

L'organigramme des clefs est à la charge du présent lot. Il sera étudié en collaboration avec le Maîtrise d'ouvrage, le fabricant des serrures et les autres lots concernés par la fourniture de cylindre (Serrurerie, Fermetures, Menuiseries extérieures …).
Les clefs des portes palières ouvrant les autres locaux communs.
Les clefs seront livrées en 3 exemplaires.
Le passe général sera livré en 10 exemplaires.

Avant la réception finale des travaux, l'entreprise du présent lot devra changer l'ensemble des cylindres de chantier par les cylindres définitifs y compris fourniture de 3 passes partielles pour le syndic.

Localisation : ***Pour les portes du présent lot, lot MEXT et lot SER***

3.3 BLOC-PORTE

3.3.1 Quincaillerie

Ensemble de porte de type VERCY AH200 sur plaque de chez ASSAY ABLOY ou équivalent :
Ensemble de porte composé d'une béquille de forme U tubulaire Ø20mm solidarisée sur une plaque étagée, arrondie, avec chanfreins, d'entraxe 195mm en acier inoxydable de qualité AISI 304 finition inox brossé intégrant une sous-plaque en acier inoxydable avec ressort de soutien pour assurer la béquille en position horizontale.
Usage très intensif : produit qualifié grade 4 de la norme EN1906
Ensemble monobloc : béquille et plaque solidarisées.

Ferme-porte de type DC170 de chez ASSAY ABLOY ou équivalent :
Ferme-porte avec technologie à came symétrique et bras glissière.
Caractéristiques :
- **32 mm de profondeur afin de garantir l'ouverture à 90degré sur les portes avec retour de mur**
- Adapté au PMR avec effort à l'ouverture en courbe descendante de 40% sur les premiers 60°,
- Force de fermeture fixe 3,

- Vitesse de fermeture, à-coup final et frein à l'ouverture réglables,
- Vitesse de fermeture variable entre 120° et 0°,
- À-coup final réglable en continu entre 15° et 0°,
- Utilisable avec bras glissière,
- Capots bras et corps en coloris argent,
- Conforme à la norme EN 1154,
- Conforme à la loi accessibilité 2015

Cylindre à profil européen de type VIPIX de chez ASSA ABLOY ou équivalent :
- Profil européen avec brevet de protection contre la copie valide jusqu'en 2042
- Identification de la clé par carte de propriété et/ou certificat de sécurité
- Anti-effraction
- Anti-bumping, 5 goupilles, jusqu'à 23 goupilles bidirectionnelles
- Anti-perçage – barreaux en acier trempé
- Anti-crochetage

Caractéristiques :
- **Synchronisation des clés intérieures et extérieures (ouverture en cas de clé intérieure engagée)**
- Protection de l'usure des goupilles par clés en maillechort
- Clé résistant à la torsion : 10Nm
- Garantie 10ans

Serrure avec fonction sortie libre type D450 URGENCE de chez ASSA ABLOY ou équivalent :
- Position horizontale de la poignée maintenue par fouillot avec ressort guide,
- Pêne ½ tour bombé limitant le bruit de claquement à la re-fermeture de la porte,
- Pêne ½ tour qualité inox, compatible avec une fonction coupe-feu,
- Conforme à la norme EN 12209,
- Marquage CE

Serrure avec verrouillage automatique intégral type D460 de chez ASSAY ABLOY ou équivalent :
- Verrouillage automatique intégral au claquement de porte
- Serrure d'urgence à sortie libre
- Ejection du pêne dormant au claquement de porte
- Déclencheur antifausse-manœuvre : fonction SAF
- Déverrouillage par clé côté extérieur
- D466 : Manœuvre du pêne demi-tour à la clé ou à la béquille
- D469 : Déverrouillage à la clé et manœuvre du ½ tour à la béquille
- Sortie libre
- Fonctions spécifiques
- Passage libre ou clé prisonnière au choix avant pose,
- Certification : NFQE+C Grade 3, EN179 avec ensembles de porte vercy AH200
 Nota : équipement à valider par les utilisateurs

Localisation :
Suivant plans et détails Architecte, nomenclature

3.3.2 Bloc-porte à âme pleine avec classement au feu asservies

Fourniture et pose de portes à âme pleine EI30 à 1 vantail, comprenant :

Résistance au feu : EI30, PV à transmettre

Huisserie :
- Huisserie bois dur divers hors résineux à peindre ou métallique selon localisation
- Joint d'étanchéité à l'air et intumescent, périphérique tubulaire encastré dans une rainure du cadre

Ouvrant :
- Vantail d'épaisseur 40mm
- Cadre bois exotique
- Ame pleine avec panneau de particules agglomérées feu
- Finition **prépeint**
- Joint intumescent en partie basse
- Protection de fond de poignée en inox
- Oculus avec parcloses métalliques affleurantes selon localisation

Ferrage, cylindre, serrure et accessoires :
- 4 paumelles réglables en acier monobloc, bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés
- Ferme-porte
- Quincaillerie selon article 3.1.1 et nomenclature
- Portes asservies, contrôle par ventouses murales (maintenue en position ouverte)

Dimensions : 1 vantail, dimension selon localisation

Acoustique : selon localisation

Réalisation d'un joint mousse pré-comprimée continu en périphérie du dormant en liaison avec le support (croisement en recouvrement dans les angles) ; complété par un joint mastic polyuréthane.

L'entreprise diffusera pour avis au bureau de contrôle un procès-verbal de résistance au feu en cours de validité.

La fourniture de ces huisseries est à la charge du présent lot et la pose à la charge du présent lot dans des refends béton et est à la charge du lot cloisons pour l'intégration dans une cloison

Nota :
- les équipements seront de bonne qualité et robustes.
- Les dispositifs de condamnation des portes des locaux sanitaires et des chambres des mineurs devront permettre une dé-condamnation rapide depuis l'extérieur du local.

Finitions au lot Peinture.

Localisation : ***Suivant plans et détails Architecte, nomenclature***

R+1 : Bloc-portes entre hall central et circulations

3.3.3 Bloc-porte à âme pleine avec classement au feu

Fourniture et pose de portes à âme pleine E30 ou EI30 à 1 vantail, comprenant :

Résistance au feu : E30 ou EI30 selon localisation, PV à transmettre

Huisserie :
- Huisserie bois dur divers hors résineux à peindre ou métallique selon localisation
- Joint d'étanchéité à l'air et intumescent, périphérique tubulaire encastré dans une rainure du cadre

Ouvrant :
- Vantail d'épaisseur 40mm
- Cadre bois exotique
- Ame pleine avec panneau de particules agglomérées feu
- Finition **prépeint**
- Joint intumescent en partie basse
- Protections bas de porte 2 faces en inox selon localisation
- Oculus avec parcloses métalliques affleurantes selon localisation

Ferrage, cylindre, serrure et accessoires :
- 4 paumelles réglables en acier monobloc, bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés
- Ferme-porte
- Quincaillerie selon article 3.1.1 et nomenclature
- Selon localisation : contact à bille ou magnétique, au choix de la MOA

Dimensions : 1 vantail, dimension selon localisation

Acoustique : selon localisation

Réalisation d'un joint mousse pré-comprimée continu en périphérie du dormant en liaison avec le support (croisement en recouvrement dans les angles) ; complété par un joint mastic polyuréthane.

L'entreprise diffusera pour avis au bureau de contrôle un procès-verbal de résistance au feu en cours de validité.
La fourniture de ces huisseries est à la charge du présent lot et la pose à la charge du présent lot dans des refends béton et est à la charge du lot cloisons pour l'intégration dans une cloison
Nota :
- les équipements seront de bonne qualité et robustes.
- Les dispositifs de condamnation des portes des locaux sanitaires et des chambres des mineurs devront permettre une dé-condamnation rapide depuis l'extérieur du local.

Finitions au lot Peinture.

Localisation : *Suivant plans et détails Architecte, nomenclature*

3.3.4 Bloc-porte à âme pleine acoustique

Fourniture et pose de bloc-porte comprenant :

Huisserie :
Huisserie bois dur divers hors résineux à peindre ou métallique selon localisation, dimensionnée suivant la cloison ou mur, y compris pattes et vis de fixation en nombre suffisant.

Ouvrant :
- Vantail à âme pleine de 40 mm d'épaisseur
- Finition **prépeint**
- Protections bas de porte 2 faces en inox selon localisation
- Oculus avec parcloses métalliques affleurantes selon localisation
- Ferme-porte selon localisation

Finitions au lot Peinture

Dimensions : 1 vantail, dimension selon localisation

Cylindre, serrure et accessoires :
- 4 paumelles réglables en acier monobloc, bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés
- Quincaillerie selon article 3.1.1 et nomenclature

Acoustique : selon localisation

La fourniture de ces huisseries est à la charge du présent lot et la pose à la charge du présent lot dans des refends béton et est à la charge du lot cloisons pour l'intégration dans une cloison

Localisation : *Suivant plans et détails Architecte, nomenclature*
Performance Ra≥27 dB :
- ***Bureau direction***
- ***Secrétariat***
- ***Serveur info***
- ***Bureau RUE***
- ***Bureau mission HD***
- ***Accès familles***
- ***Bureau éducateurs***

Performance Ra≥38 dB :
- ***Bureau psychologue***
- ***Infirmerie***

3.3.5 Bloc-porte à âme pleine

Fourniture et pose de bloc-porte comprenant :

Huisserie :
Huisserie bois dur divers hors résineux à peindre ou métallique selon localisation, dimensionnée suivant la cloison ou mur, y compris pattes et vis de fixation en nombre suffisant.

Ouvrant :
- Vantail à âme pleine de 40 mm d'épaisseur
- Finition **prépeint**
- Protections bas de porte 2 faces en inox selon localisation
- Oculus avec parcloses métalliques affleurantes selon localisation
- Ferme-porte selon localisation

Finitions des huisseries au lot Peinture
Dimensions : 1 vantail, dimension selon localisation

Cylindre, serrure et accessoires :
- 4 paumelles réglables en acier monobloc, bague d'appui et fourreau en polyamide et capot femelle en acier, sans fourreau visible, ni bouchons rapportés
- Quincaillerie selon article 3.1.1 et nomenclature

La fourniture de ces huisseries est à la charge du présent lot et la pose à la charge du présent lot dans des refends béton et est à la charge du lot cloisons pour l'intégration dans une cloison

Nota :
- les équipements seront de bonne qualité et robustes.
- Les dispositifs de condamnation des portes des locaux sanitaires et des chambres des mineurs devront permettre une dé-condamnation rapide depuis l'extérieur du local.

Localisation : *Suivant plans et détails Architecte, nomenclature*

3.4 CHASSIS VITRES

Fourniture et pose de châssis fixe vitré avec cadre en pin, comprenant :
- un châssis en bois, dimensionnée suivant le mur ou la cloison y compris pattes et vis de fixation en nombre suffisant
- Vitrage feuilleté deux faces acoustique posé sous parcloses en bois vissées
- Dimensions et composition selon localisation
- Store vénitiens intégrés selon localisation

La pose est exécutée par le présent lot, y compris protections nécessaires.
L'ensemble des matériaux à base de bois respecteront le label FSC.

Finition au lot Peinture

Localisation : *Suivant plans et détails Architecte, nomenclature*
- ***RDC :***
 - ***Salle TV***
 - ***Bureau éducateurs (sur circulation)***
 - ***Archives/repro***
 - ***Bureau RUE***
- ***R+1 :***
 - ***Bureau de veille : bow-window***

3.5 AMENAGEMENT

3.5.1 Plan de travail avec rangements

Fourniture et pose d'un plan de travail avec rangement composé de :

- Plan de travail stratifié en L – Dimension : 1,20m x 0,60m
- Jambage
- Réservation pour éviers et robinetterie (fourniture et pose au lot PB CVC)
- Rangements bas en mélaminé avec :
 - Chants plaqués couleurs
 - Portes sur charnières invisibles clipsables encastrées ouvrant à 90°
 - Etagères réglable sur crémaillère avec taquets métal
 - Tiroirs montés sur coulisse métal avec roulement à bille
 - Poignées
 - Soubassement hauteur 10cm

Coloris au choix de l'Architecte.
Conception selon plans de détail Architecte.

Localisation : ***Suivant plans et détails Architecte,***

- ***Petit déjeuner***
- ***Salle accueil familles***

3.5.2 Plan de travail

Fourniture et pose d'un plan de travail composé de :

- Plan de travail stratifié
- Jambage

Coloris au choix de l'Architecte.
Conception selon plans de détail Architecte.

Localisation : ***Suivant plans et détails Architecte,***

- ***Plan de travail ordinateur dans la cuisine***
- ***Bureau éducateurs (compris retour)***

3.5.3 Plan de travail et faux-fond – vasques sur maçonnerie d'aggloméré

L'entreprise devra la fourniture et la pose d'un plan de travail en panneau stratifié sur maçonnerie d'aggloméré de ciment (au lot GO).
La prestation comprend également la fourniture et mise en œuvre d'un faux-fond en stratifié vissé sur tasseaux, empêchant l'accès au siphon de la vasque.
Ce panneau devra être résistant au dégradations mais démontable au moyen d'outils spécifiques.
Le plan de travail devra être parfaitement de niveaux et scellé efficacement sur la maçonnerie, empêchant toute dégradation ou dépose.
L'entreprise devra prévoir toutes les découpes et réservations nécessaire à la parfaite pose des éléments du lot PB-CVC.
Compris toutes sujétions de fourniture et mise en œuvre.

Localisation : ***Suivant plans et détails Architecte,***

- ***Pour vasques des salles d'eau des chambres***

3.5.4 Porte placard – à peindre

Fourniture et pose de portes de placards pivotantes constituées de panneaux en médium finition à peindre (au lot PEINTURE).

Profilés en acier galva prélaqué, teinte au choix de l'Architecte
Système de guidage en partie haute et basse par 2 pivots en acier zingué.
Montage de l'ensemble du sol au plafond.
Poignée formant prise de mains.
Retour de plinthes bois en montant au présent lot assurant une fermeture correcte.
Mise en œuvre d'une serrure à clé sur les placards accessibles au mineurs (hors chambres)

Localisation : *Selon plans et nomenclature Architecte.*
Placards situés dans les locaux suivants :

- ***Bureau direction***
- ***Dgt***
- ***Secrétariat***
- ***Bureau RUE***
- ***Bureau éducateurs***
- ***Bureau psychologue HD***
- ***Bureau mission HD***
- ***Pour les placards situés dans les chambres***

3.5.5 Aménagement de placards - bureaux

L'entreprise devra la fourniture et pose d'aménagement de placard en panneaux de particules mélaminé blancs, comprenant :

- 1 étagère haute en panneau mélaminé de 19 mm et chant stratifié, sur toute la largeur du placard
- 1 séparation verticale en panneaux mélaminés et chants stratifiés, de 19 mm d'épaisseur, sous l'étagère haute
- 3 tablettes en panneau mélaminé et chant stratifié de 19 mm d'épaisseur sur crémaillères, sur chaque largeur de placard

Localisation :
Pour l'aménagement des placards cités dans l'article précédent + salle TV (pas de portes de placard dans la salle TV)

3.5.6 Aménagement de placards - chambres

L'entreprise devra la fourniture et pose d'aménagement de placard en panneaux de particules mélaminé blancs, comprenant :

- 1 séparation verticale en panneaux mélaminés et chants stratifiés, de 19 mm d'épaisseur,
- 4 tablettes en panneau stratifié de 19 mm d'épaisseur sur crémaillères, sur une largeur de placard
- Un penderie avec tringle et cintres intégrés sur l'autre largeur de placard

Localisation :
Pour l'aménagement des placards situés dans les chambres

3.5.7 Lit escamotable

Fourniture et pose d'un lit simple escamotable intégré à un ensemble de menuiserie intérieure.
Ouverture verticale manuelle avec escamotage complet en position fermée.

Caractéristiques :
- Type de couchage : lit simple
- Taille du sommier : 90 x 190cm
- Epaisseur de matelas compatible : selon préconisation du fabricant
- Sommier à lattes intégré, adapté aux dimensions du couchage
- Charge admissible conforme à l'usage courant

Structure et mécanisme :
- Châssis porteur en acier thermolaqué
- Mécanisme d'escamotage manuel à ouverture verticale par ressorts
- Système de verrouillage en position fermée et ouverte
- Sangle ou système de maintien du matelas en position verticale
- Pieds escamotables ou rabattables automatiques lors de l'ouverture
- Dispositifs de sécurité conformes aux normes en vigueur (anti-basculement, anti-pincement)

Habillage :
- Façade en panneaux MDF, épaisseur adaptée à la rigidité de l'ensemble
- Finition prépeinte
- Rives soignées, chants protégés

Pose réalisée conformément aux prescriptions du fabricant.
Fixation sur support porteur adaptée, avec vérification préalable de la nature des supports.
Réglages, essais de fonctionnement et nettoyage en fin de pose inclus.

Localisation :
Chambre PMR au RDC

3.6 OUVRAGES DIVERS

3.6.1 Façades de gaines techniques

L'entreprise devra la fourniture et pose d'un ensemble de portes de gaines « intérieures » avec réaction au feu M1 et EI30 pour les gaines élec et sans degré coupe-feu pour les gaines FT, AEP et SG composé :

- D'un cadre dormant feuilluré en bois exotique 4 faces, talon en partie pour passage de la plinthe
- Porte à âme pleine de 40 mm d'épaisseur, finition prépeinte,
- Condamnation des vantaux par batteuses agréées par les services concessionnaires **avec serrure**
- Paumelles bichromées pour huisserie en pose invisible
- Rosaces de finition, modèle suivant béquillage à proximité ;
- Couvre-joints 50 x 10 périphériques horizontaux et verticaux pour traitement de la jonction avec un revêtement de nature différente.

Hauteur : selon plans

L'entreprise diffusera pour avis au bureau de contrôle un procès-verbal de résistance au feu en cours de validité conforme à la norme NF P 23 501

Nota :

- Imposte fixe prévue en carreaux de plâtre (hors lot)
- Les charnières devront être invisibles.

Localisation :
Pour l'ensemble des portes des gaines techniques (AEP/EDF/SG/FT) dans les locaux

3.6.2 Trappe de visite gaine technique

L'entreprise devra la fourniture et pose de trappe de visite des gaines techniques CF ¼ h par S < 0.25 m² et CF ½ h pour S > 0.25 m² constituée de :

- Panneau de particules de type MEDIUM, d'épaisseur 22 mm ou 40 mm, de masse volumique 780 kg/m3, monté sur un châssis bois massif avec un joint d'étanchéité périphérique en mousse à cellules fermées de forte épaisseur.
- Habillage de la face intérieure par panneau de fibre minérale de type ISOSOL de chez ISOVER, Fermeture à batteuse réglable pour mise en compression des joints.
- Un joint périphérique sur les 4 côtés
- Condamnation des vantaux par batteuses agréées par les services concessionnaires **avec serrure**

Acoustique :

- Locaux nobles : Performance acoustique : Rw+C ≥ 39 dB des Ets MALERBA où équivalent
- Circulations et sanitaires : Performance acoustique : Rw+C ≥ 32 dB des Ets MALERBA où équivalent

Dimension préférentielle : 0,40 x 0,40 m ou 0,60 x 6,60 m
L'entreprise fournira les procès-verbaux d'essai correspondants au classement de résistance au feu demandé.

Localisation : ***Suivant indication du lot CVC – PB***

3.6.3 Plinthes en PEHD

L'entreprise devra la fourniture et pose de plinthes en PEHD, fixées sur doublages/cloisons Isotherme.
Pas de longueur inférieure à 3m pour un même pan de mur.
Toutes les sujétions (façons, coupes, ajustages, assemblages d'angles en coupe d'onglet, tasseaux, et joint acrylique sur le dessus de chaque plinthe etc...) seront prévues.
Finition à peindre
Hauteur : 100mm.

Localisation ***: Dans les locaux de l'espace Cuisine***

3.6.4 Plinthes bois

L'entreprise devra la fourniture et pose de plinthes en médium prépeint, fixées sur doublages/cloisons et mur de refends par collage et clouage
Pas de longueur inférieure à 3m pour un même pan de mur.
Toutes les sujétions (façons, coupes, ajustages, assemblages d'angles en coupe d'onglet, tasseaux, et joint acrylique sur le dessus de chaque plinthe etc....) seront prévues.
Finition peinture à la charge du lot PEINTURE.
Hauteur : 100 mm.

Localisation : ***En finition des sols PVC***

3.6.5 Encoffrement des réseaux

Tous les coffres nécessaires pour les canalisations EU/EV ou VMC seront prévus au présent lot.
Coffre constitué de panneaux de particules CTBH de 16 mm en mélaminé blanc, fixés sur tasseaux par vis cuvette. Tous les chants visibles seront traités en PVC.

Les coffres seront démontables.

Localisation : ***Suivant plans,***
- ***Coffres pour masquer les canalisations apparentes***

3.6.6 Cornière de protection

Fourniture et pose de protection d'angle par cornières en aluminium à angle arrondi avec aile de 20mm de type LBA Thivel ou équivalent, y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : ***Protection des angles saillants dans l'ensemble des locaux (hors zone cuisine)***

3.6.7 Butoirs de porte

L'entreprise devra la fourniture pose de butoirs de portes vissés de type 707700 chez BRICARD ou équivalent en butée de sol ou en butée de mur, pose après les revêtements de sol.
Modèle assorti aux quincailleries.

Localisation : ***Suivant plans et détails Architecte,***
- ***Pour portes de distributions***

3.6.8 Signalétique intérieure

Panneau de signalisation des locaux à usage intérieur composé d'un support en profilé aluminium galbé laqué, d'un film protecteur souple et amovible en polycarbonate transparent et d'embouts en polyamide de couleur, y compris fixations invisibles sur les différents supports, pour signalisation des différents services.

Conforme à la norme handicapé

La signalétique respectera le cahier des charges MOA, l'entreprise devra proposer une signalétique en conformité avec ce cahier des charges.
Le format et la teinte seront au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme complète du fabricant.
L'entreprise devra la fourniture et la pose d'au moins une plaque par porte.

Localisation : ***Selon plans Architecte***

3.6.9 Tableau d'affichage

L'entreprise devra la fourniture et mise en place d'un tableau d'affichage avec encadrement aluminium et fond en liège, avec porte en plexiglas équipée d'une serrure batteuse avec barillet.

Dimensions : selon demandes MOA

Localisation : ***A définir par les utilisateurs***

3.6.10 Patères

L'entreprise devra la fourniture pose de bi-patères aluminium avec fixation par vis inox et chevilles.
Ensemble de 4 bi-patères sur lisse ou bi-patère seule selon localisation

Patères anti-pendaison dans les salles d'eau

Nota : Toutes les précautions seront prises pour assurer l'étanchéité du système étanche PVC après fixation des patères. Mise en œuvre selon avis technique du système étanché sol/parois verticales.

Localisation :
Vestiaire du personnel : 3 patères par vestiaire
Salles d'eau : 2 patères par salle d'eau

3.6.11 Moulure – contre chambranle et habillages

Toutes les Moulures 50 x 5 mm en médium CTBH M1, contre-chambranles et tous les habillages nécessaires seront prévus. Toutes les sujétions seront prévues.
Mise en œuvre d'un joint acrylique en périphérie des moulures.

Localisation :
Selon nécessité

3.6.12 Détalonnage des portes intérieures

Réalisation de détalonnage des portes afin d'assurer la ventilation permanente des pièces

Localisation :
Détalonnage des portes suivant indications du lot CVC-PB.

3.6.13 Révision des portes intérieures conservées

Le titulaire du présent lot devra la repose et modification le cas échéant de portes existantes préalablement déposées par le présent lot.

La prestation de repose comprend :
- Réglage et mise en jeu de la porte
- Modification du sens d'ouverture le cas échéant
- Remplacement/création du dormant bois selon nécessité
- Rabotage des pieds de vantaux si nécessaire
- Remplacement des serrures, béquilles et rosaces
- Réglages et graissage des paumelles
- Nettoyage

Tout élément de quincaillerie nécessaire ou toute prestation jugée nécessaire sont dus par le présent lot afin d'assurer la qualité et la pérennité des ouvrages.

Finition peinture au lot PEINTURE

Localisation : ***selon plans et nomenclature des menuiseries intérieures***

3.7 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

3.7.1 PSE - Cimaise

Fourniture et pose de cimaise de type Acrovyn ou équivalent.
Revêtement résistant aux chocs, rayures et à l'abrasion.
Surface imperméable
Surface teintée dans la masse, coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.
La hauteur de pose et la largeur de la cimaise sera à définir en phase préparation de chantier.

Pose selon préconisations du fabricant.

Localisation :
En périphérie de l'ensemble des dégagements et de la salle à manger.

3.7.2 PSE – Bloc-porte métallique pour les chambres

Fourniture et pose d'un bloc-porte intérieur métallique de chez MALERBA, gamme ATHEN'ISO ou équivalent, comprenant :

- Huisserie en tôle d'acier électrozingué épaisseur 15/10 avec prépeinture d'accrochage
- Vantail à cadre rigide + joint périphérique tubulaire
- Epaisseur 52mm
- Recouvrement à 4 faces
- Parement en tôle d'acier galvanisée 75/100e
- Pose en rénovation – bâti existant conservé
- Quincaillerie :
 - Paumelles selon préconisations fabricant
 - Dito nomenclature
- Teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

Localisation :
Porte des chambres, en remplacement des portes bois prévues en BASE.

3.8 DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES

Chaque entreprise doit fournir en fin de chantier le DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES, établi en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire numérique (USB) comprenant :

- Les plans d'exécution et de détails des ouvrages réalisés,
- Les procès-verbaux d'essai pour les matériaux et les ouvrages devant avoir des performances acoustiques, coupe-feu, stable au feu, etc.
- Les fiches techniques des matériels et matériaux mis en œuvre, ces fiches seront suffisamment détaillées pour permettre à l'utilisateur d'effectuer ou de faire effectuer l'entretien courant.

Localisation :
Pour l'ensemble des travaux du présent lot

4 DESCRIPTION DES TRAVAUX – ZONE UEAJ

4.1 REMPLACEMENT TABLETTES BOIS EXISTANTES

L'entreprise devra le remplacement des tablettes bois existantes comprenant :

- Dépose et évacuation de l'ensemble des tablettes bois existantes.
- Fourniture et pose sur support conservé de tablette bois en stratifié blanc

L'entreprise devra prévoir toutes les sujétions de fixations des présentes tablettes, afin d'assurer la bonne pose des éléments ; un nettoyage et grattage si nécessaire sera réalisé sur l'ensemble des supports.

Compris toutes suggestions de découpe et adaptation à l'existant.

Localisation :
Suivant plans, pour l'ensemble des tablettes bois existantes.

4.2 DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES

Chaque entreprise doit fournir en fin de chantier le DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES, établi en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire numérique (USB) comprenant :

- Les plans d'exécution et de détails des ouvrages réalisés,
- Les procès-verbaux d'essai pour les matériaux et les ouvrages devant avoir des performances acoustiques, coupe-feu, stable au feu, etc.
- Les fiches techniques des matériels et matériaux mis en œuvre, ces fiches seront suffisamment détaillées pour permettre à l'utilisateur d'effectuer ou de faire effectuer l'entretien courant.

Localisation :
Pour l'ensemble des travaux du présent lot